

Master en enseignement section 3 : Formation artistique – Musique et éducation culturelle et artistique ECA

Détail des unités d'enseignement **Bloc 1¹**

UE I.01 : Pratique de l'éducation musicale – cycle 1 bloc 1

Crédits	17/60
Heures de cours	180h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
PÉDAGOGIE MUSICALE	9	60h	Q1+Q2	4	Hélène Stuyckens
CHANT D'ENSEMBLE	2	30h	Q1+Q2	2	Catherine Debu
ACCOMPAGNEMENT - PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES	2	30h	Q1+Q2	1	Adrien Larock
INITIATION AUX TECHNIQUES VOCALES	2	30h	Q1+Q2	1	Julie Prayez
HARMONIE PRATIQUE	2	30h	Q1+Q2	1	Hervé Noirot

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Pratique de l'éducation musicale » ont pour objectif de maîtriser les savoirs artistiques et pédagogiques liés à l'enseignement de la musique dans les établissements scolaires et/ou en ESAHR pour les cours de formation musicale et de chant d'ensemble.

Les contenus seront abordés en continuité et en progression, de l'enfance à l'âge adulte.

Les contenus musicaux et les méthodologies cibleront les enfants de 5 à 8 ans dans l'UE I.01, les enfants de 8 à 12 ans dans l'UE II.01, les adolescents de 12 à 15 ans dans l'UE III.01.

¹ La première année de bachelier (cycle 1 bloc 1) est organisée en tronc commun pour le master en enseignement section 3, formation artistique, musique et éducation culturelle et artistique (ECA) et pour le master en enseignement section 3, formation artistique, musique et éducation culturelle et artistique (ESAHR).

Dans l'UE IV.01, les contenus et les méthodologies seront approfondis en tenant compte du projet professionnel et du sujet de TFE des étudiant·es.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.01 permettront d'évaluer :

- les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent ;
- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage ; la gestion de groupes d'apprenants ;
- la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste en une épreuve intégrée pédagogique et artistique.

L'UE est validée si la cote de l'évaluation intégrée est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Travaux pratiques, entraînement, exercices d'application avec des classes pilotes.

L'étudiant·e sera amené·e à se constituer un recueil de chansons qu'il·elle sera capable de chanter, accompagner, diriger, exploiter, transmettre, mettre en lien avec les notions musicales.

L'étudiant·e sera également capable de concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage abordant les notions travaillées dans l'UE.

Tous les documents relatifs aux cours seront disponibles sur la plateforme Moodle.

UE I.02 : Créativité et ECA (éducation culturelle et artistique) – cycle 1 bloc 1

Crédits	9/60 (4 IMEP + 5 Hénallux)
Heures de cours	120h
Prérequis	aucun
Responsables de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com Arianne Plangar → arianne.plangar@henallux.be
Lieu d'enseignement	IMEP Hénallux

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
RYTHMIQUE ET MOUVEMENT	2	30h	Q1+Q2	2	Hélène Stuyckens
CRÉATIVITÉ	2	30h	Q1	2	Hélène Stuyckens Catherine Debu
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – ARTS PLASTIQUES	2	24h	Q1+Q2	1	Chantal Secrétin
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – CORPS / PAROLE	2	24h	Q1+Q2	1	Nathalie Grandjean
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – PATRIMOINE LITTÉRAIRE	1	12h	Q1+Q2	1	Marie Coumans

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Créativité et ECA » ont pour objectif d'ouvrir les étudiant·es à la créativité musicale, corporelle et pédagogique.

Elles vont l'amener à oser s'affirmer en tant que musicien·ne et pédagogue créatif·ve et à prendre une part active dans une création musicale, en tant qu'instrumentiste, compositeur·rice et interprète.

Ils·Elles s'ouvriront également à d'autres types d'arts à travers les cours d'arts plastiques, de corps/parole et de patrimoine littéraire.

Ils·Elles seront amené·e.s à découvrir différents médias, différentes techniques artistiques pour élargir leurs pratiques et tisser des liens entre les 3 domaines de l'ECA.

En vivant une pédagogie par projets, les étudiant·es vont développer l'esprit d'équipe, la persévérance, la confiance en eux·elles, le sens des responsabilités, l'audace, l'esprit d'initiative, la créativité, la curiosité et le partage culturels.

Ils·Elles s'ouvriront aux autres étudiant·es avec lequel·les ils·elles seront amené·es à travailler, mais aussi aux publics invités à l'aboutissement des projets ainsi qu'aux artistes, aux lieux, aux expositions, aux sorties qui leur seront proposés.

Ils·Elles seront amené·es à créer à partir de contraintes, et à valoriser leurs compétences musicales personnelles (orchestrer, arranger, accompagner, chanter, interpréter).

Ils·Elles seront amené·es à vivre corporellement le rythme par l'utilisation de percussions, de percussions corporelles, de mouvements, de danses, de jeux rythmiques, ...

Les compétences techniques, musicales, expressives attendues devront progressivement être maîtrisées tout au long du cursus et affirmer la personnalité artistique de l'étudiant·e.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.02 permettront d'évaluer :

- les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent, la construction de liens entre et à travers différentes disciplines notamment dans une perspective de développement durable et solidaire et de développement d'une culture commune ;
- la maîtrise de la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
- la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste d'une part en une création artistique collective menée à l'IMEP et d'autre part en épreuves disciplinaires liées aux différentes disciplines de l'ECA.

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

- Installer les bases d'une pratique rythmique et corporelle.
- Activités envisagées pour développer les compétences disciplinaires de l'étudiant·e, mais également dans la perspective d'un transfert dans les classes.

Inscrits dans une démarche d'apprentissage par projet, les contenus, les ouvertures culturelles, les supports pourront varier en fonction du projet mené.

Les consignes, calendriers et grilles d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

UE I.03 : Formation musicale – cycle 1 bloc 1

Crédits	9/60
Heures de cours	90h
Prérequis	aucun
Responsables de l'UE	Alyssa Lambot → alyssalbt@hotmail.com Thierry Bouillet → thierry.bouillet@imep.be Michel Lambert → michel.lambert@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
FORMATION MUSICALE	9	90h	Q1+Q2	3	Alyssa Lambot Thierry Bouillet Michel Lambert

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » ont pour objectif de permettre à l'étudiant-e de produire de la musique par l'intermédiaire de sa voix, de son corps, d'un instrument, et par l'écriture en faisant preuve de maîtrise technique et musicale, de la connaissance du répertoire, de créativité et d'autonomie.

L'étudiant-e sera amené-e progressivement à comprendre et à manipuler les éléments constitutifs des systèmes musicaux utilisés : écouter, déchiffrer et retranscrire par un système de notation.

L'étudiant-e découvrira puis utilisera des outils permettant une lecture fluide et une analyse au service de l'interprétation.

L'étudiant-e pourra s'orienter dans la littérature et la documentation musicales, apprécier les différents supports en mettant en œuvre des démarches analytiques et faire des choix pertinents.

L'apprentissage et la maîtrise de techniques d'écritures sur base de l'observation du répertoire aura pour but de développer la créativité.

L'UE « Formation musicale » permettra à l'étudiant-e d'écrire des structures de plus en plus complexes et cohérentes dans un cadre pédagogique (étude pour débutant-es, arrangements pour un groupe d'élèves).

L'UE I.03 donnera les bases pour développer les compétences dans les domaines de l'écoute et de la lecture musicales et permettra à l'étudiant-e d'acquérir les notions de base de la théorie musicale. Cette UE visera aussi à définir des stratégies de travail et une méthodologie assurant le développement des compétences disciplinaires tout au long du cursus.

L'UE II.03 développera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques ainsi qu'à la lecture d'œuvres de plus en plus complexes. Cette UE introduira des méthodologies d'analyse et des techniques d'écritures essentiellement liées au système tonal.

L'UE III.03 perfectionnera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques ainsi qu'à la lecture d'œuvres complexes et de tous répertoires. Les méthodologies d'analyse et les techniques d'écritures seront approfondies à travers l'étude de répertoires de style, de genre, de tradition et d'époques diversifiés.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » permettront d'évaluer les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent, l'épistémologie des disciplines ainsi concernées, la construction de liens entre et à travers différentes disciplines notamment dans une perspective de développement durable et solidaire et de développement d'une culture commune.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations orales et écrites est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'activité d'apprentissage « Formation musicale » est divisée en quatre modules : Oreille, Rythme, Lecture et Théorie.

Le module Oreille permettra d'acquérir une oreille musicale sûre permettant de qualifier rapidement les paramètres du langage et de réagir à toute inadéquation entre la lecture et l'audition subtile ; intelligente (elle renvoie à des références mémorisées – ou établit des analogies – et conforte les connaissances théoriques) ; en phase avec la multiplicité des langages musicaux progressivement rencontrés, tout au long du cursus, dans les répertoires anciens (patrimoine) et dans les créations actuelles.

Les qualités à développer prioritairement pour atteindre cet objectif sont :

- une attitude d'éveil permanent à l'audition ;
- la capacité de représentation sonore intérieure à partir d'une quelconque sollicitation (lecture silencieuse d'une partition, évocation de la basse d'un thème connu, ...) ;
- la mémoire musicale exercée, accumulant les références sonores.

Le module Rythme assurera à l'étudiant·e une assise corporelle solide à l'aspect rythmique de ses réalisations et développera sa coordination motrice, via le ressenti et le décodage de notation, la sensibilisation aux rapports fréquents entre les paramètres rythmiques et les autres paramètres musicaux (mélodiques, harmoniques, formels, ...).

Le module Lecture développera la capacité d'associer une image sonore à la lecture d'une partition (image intégrant tant le contour mélodique et le rythme que les subtilités d'interprétation exigées par le texte) et donnera le goût de la lecture de partitions et la découverte de nouveaux répertoires.

L'objectif du module Théorie est de synthétiser les notions théoriques régulièrement activées dans les trois autres modules du cours de « Formation musicale ».

Tous les contenus et les ressources, ainsi que les consignes d'évaluation et les grilles et critères d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

UE I.04 : Didactique et pédagogie générale – cycle 1 bloc 1

Crédits	2/60
Heures de cours	15h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignante
PSYCHOPÉDAGOGIE - DIDACTIQUE GÉNÉRALE	2	15h	Q1 Semaine intensive	1	Hélène Stuyckens

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Didactique et pédagogie générale » ont pour objectif d'outiller l'étudiant-e pour la conception d'activités d'enseignement de la musique.

Différents courants pédagogiques ainsi que des éléments de didactique générale et spécifique seront abordés tout au long du cursus : ingénierie pédagogique, différenciation, évaluation, orthopédagogie, technopédagogie, spécificité des groupes hétérogènes.

Les grands pédagogues musicaux seront étudiés : Orff, Kodaly, Dalcroze, ...

Les documents administratifs (référentiels et programmes, textes légaux, canevas, impératifs organisationnels, ...) seront présentés et manipulés.

Les contenus seront abordés en continuité et en progression.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.04 permettront d'évaluer :

- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage ; la gestion de groupes d'apprenant-es ; l'exercice de la pratique réflexive ; les pratiques citoyennes ;
- l'analyse de l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif afin de
 - s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
 - faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la cote d'évaluation est de minimum 10/20. L'évaluation consiste en une épreuve écrite et/ou orale sur la matière.

Contenu, objectifs, sources et supports

- Programmes ESAHR en filière de préparatoire
- Programmes et référentiels de l'école fondamentale (ECA)

- Rédaction d'un rapport de stage d'observation
- Mise par écrit d'une activité d'éducation musicale dans un canevas, étapes par étapes
- Démarches à entreprendre en vue d'un stage actif, de la première prise de contact avec l'établissement au déroulement de la leçon en classe

Tous les documents relatifs aux cours seront disponibles sur la plateforme Moodle.

UE I.05 : Stages – cycle 1 bloc 1

Crédits	6/60
Heures de cours	30h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com
Lieu d'enseignement	Lieux de stages

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignante
STAGES	6	30h	Q1+Q2	2	Hélène Stuyckens

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement « Stages » ont pour objectif d'amener les étudiant·es à enseigner la musique et à sensibiliser des publics scolaires à l'art et à la culture.

Les étudiant·es seront amené·es à observer, puis à concevoir et mettre en oeuvre des activités pédagogiques, pour des enfants de 5 à 8 ans dans l'UE I.05 (préparatoire en ESAHR et M3-P1-P2 en école du jour).

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.05 permettront d'évaluer les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage et la gestion de groupes d'apprenant·es.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différents stages est de minimum 10/20.

L'évaluation consiste en la rédaction de rapports de stage d'observation et en la mise en œuvre, en ESAHR et en école de jour, d'activités musicales destinées aux enfants de 5 à 8 ans.

Contenu, objectifs, sources et supports

ESAHR

Stages d'observation dans les filières de préparatoire, de formation et de qualification : l'étudiant·e rédigera un rapport de stage d'observation dans lequel figureront le déroulement de la leçon ainsi que son analyse réflexive et critique.

Stages actifs en préparatoire.

Les sujets des stages seront choisis par le maître de stage et/ou proposés par l'étudiant·e en fonction de la pertinence par rapport à la matière vue au cours de pédagogie.

École de jour

Stages, individuels ou collectifs, avec des classes de M3-P1-P2.

Les consignes de stage, le calendrier et les différents documents utiles seront disponibles sur Moodle.

UE I.06 : Culture musicale – cycle 1 bloc 1

Crédits	6/60 (IMEP)
Heures de cours	90h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Emmanuel Grégoire → gregoire.emmanuel@hotmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
AUDITIONS COMMENTÉES	2	15h	Q1+Q2	1	Emmanuel Grégoire
SÉMINAIRES, VISITES, CONCERTS	2	15h	Q1+Q2	1	Emmanuel Grégoire
HISTOIRE DE LA MUSIQUE	2	60h	Q1+Q2	1	Emmanuel Grégoire

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les cours de culture musicale constituent le socle culturel sur lequel peut s'appuyer la personnalité artistique de l'étudiant·e-musicien·ne, dans un esprit de découverte et d'ouverture à la diversité musicale. Ils ont pour objectif d'éveiller la curiosité culturelle de l'étudiant·e et de le·la pousser à la recherche documentaire afin d'alimenter sa propre pratique artistique.

L'UE I.06 présente les notions de base de l'histoire de la musique, des arts et de la littérature, à travers l'étude d'une ligne du temps culturelle qui invite à la découverte culturelle (musées, expositions, conférences, auditions commentées, etc.).

L'UE II.06 complète cette ligne du temps musicale par l'exploration des genres et des formes qui ont jalonné les grandes périodes de l'histoire de la musique. Elle vise en outre à développer l'autonomie de l'étudiant·e et sa capacité à s'orienter dans la documentation musicologique, par la recherche autour d'un sujet personnel ciblé.

L'UE III.06 approfondit la connaissance des chefs-d'œuvre du passé en insistant sur l'écoute et la reconnaissance auditive des époques et des styles.

L'UE IV.06 enrichit encore le bagage culturel indispensable du·de la musicien·ne en explorant de nouveaux concepts clés de l'histoire de la musique.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.06 permettront d'évaluer :

- la maîtrise (compréhension et utilisation) des contenus disciplinaires ;
- la maîtrise de la langue française orale ;
- la mise en perspective d'expressions artistiques variées et complémentaires ;
- le choix et l'utilisation de supports artistiques ;
- la lecture critique d'articles et d'ouvrages spécifiques dans le cadre de recherches documentaires.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation prendra la forme d'un examen oral transversal organisé durant la session d'examens.
L'UE est validée si la moyenne globale des activités d'apprentissage est de 10/20.

UE I.07 : Informatique – cycle 1 bloc 1

Crédits	2/60
Heures de cours	30h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Jean-Julien Filatriau → jeanjulien.filatriau@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
INFORMATIQUE (APPLIQUÉE À L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE)	2	30h	Q1+Q2	1	Jean-Julien Filatriau

Contribution au profil d'enseignement du programme

L'unique activité d'apprentissage constituant l'UE I.07, intitulée « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » vise au développement de compétences spécifiques dans les domaines du numérique et des sciences informatiques, en lien avec les pratiques musicales et leur pédagogie. Plus spécifiquement, l'objectif de ce cours sera la prise en main par les étudiant·es d'un certain nombre d'outils informatiques qu'ils-elles seront amené·es à utiliser dans le cadre de leurs études à l'IMEP puis de leur future vie professionnelle. Ces outils seront exploités au sein de différents scénarios didactiques élaborés en collaboration avec les professeur·es de pédagogie, afin de répondre aux besoins spécifiques des futurs enseignant·es.

Parmi ces outils seront abordés au cours de l'année l'éditeur de partition MuseScore, le logiciel de montage audionumérique Audacity, la plateforme de création de site web Wix ainsi que le Solfegiciel, logiciel didactique développé à l'IMEP et destiné à l'entraînement de la lecture solfégique. Ces différents outils sont libres et fonctionnent sur les systèmes d'exploitation Windows, Linux et Mac OS. Leur apprentissage se fera par la pratique, via la réalisation d'une série d'exercices de complexité progressive en cours et à domicile.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

L'activité d'apprentissage « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » permettra d'évaluer le développement de la littératie numérique et l'initiation aux sciences informatiques dans une perspective d'utilisation à des fins d'ordre éducatif, pédagogique et didactique. Elle tendra à accompagner les étudiant·es dans la maîtrise de différents outils logiciels et technologies numériques en vue de leur intégration dans leurs futures pratiques pédagogiques.

Le déroulement de cette activité d'apprentissage se fera en étroite collaboration avec les disciplines liées à la pédagogie, que ce soit tant au niveau de l'éducation musicale que de la formation musicale, afin de correspondre aux exigences spécifiques des futurs enseignant·es.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation de l'activité d'apprentissage « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » sera basée d'une part sur une évaluation continue, complétée d'autre part par deux examens se déroulant lors des sessions de janvier et juin.

L'évaluation continue consistera en la réalisation de travaux hebdomadaires courts, réalisés pendant le cours et à domicile, et portant sur les différents outils abordés pendant l'année. Les examens en

session permettront quant à eux de valider l'intégration complète des outils abordés pendant l'année, par la réalisation de tâches spécifiques telles que la réécriture de partitions, la création d'un montage audionumérique ou l'élaboration d'activités didactiques reposant sur différentes ressources techno-pédagogiques.

L'UE est validée si la moyenne globale des évaluations continue et en session est de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'activité d'apprentissage « Informatique (appliquée à l'enseignement de la musique) » aura pour objectif principal d'associer pratiques pédagogiques et technologies numériques. Elle consistera à la prise en main d'une série de logiciels spécifiques au domaine de la musique et de son enseignement.

Le cours sera basé sur la réalisation de différents exercices permettant d'appréhender les principales fonctionnalités des outils étudiés. Ces exercices seront réalisés individuellement sur les ordinateurs personnels des étudiants ou sur ceux de la salle informatique de l'IMEP. Des fiches décrivant en détail les manipulations à réaliser pour chaque exercice seront fournies aux élèves, et constitueront le syllabus du cours disponible sur la plate-forme Moodle.

Les objectifs particuliers de cette activité d'apprentissage sont, entre autres :

- éditer avec MuseScore des partitions comprenant l'ensemble des éléments de notation musicale (éléments mélodiques et rythmiques, accords, paroles, nuances, articulations etc...)
- maîtriser les fonctionnalités de montage audionumérique avec Audacity (import/export de fichiers audio sous différents formats, copier/couper/coller, traitement de la dynamique, effets audionumérique de base)
- insérer un décompte de tempo au début d'un fichier en utilisant Audacity et MuseScore.
- maîtriser l'ensemble des fonctionnalités de paramétrage du Solfegiciel afin de pouvoir l'exploiter de façon autonome et optimale, que ce soit pour sa propre pratique solfégique ou dans le cadre de cours de FM dispensés par les étudiants.
- créer et mettre en ligne une page web incluant différents éléments multimédias (sons, vidéos) avec Wix.

Cette activité d'apprentissage aura enfin pour but de préparer les étudiants à utiliser les logiciels mentionnés plus haut dans le cadre d'activités pédagogiques, en stage ou lors de séances de remédiation qui se dérouleront dans la suite de leur cursus.

UE I.08 : Posture enseignante – cycle 1 bloc 1

Crédits	4/60
Heures de cours	30h
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Cécile Hayez → cecile.hayez@henallux.be Rémi Scoupe → remi.scoupe@henallux.be
Lieu d'enseignement	UNamur

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
POSTURE ENSEIGNANTE	4	30h	Q1	1	Cécile Hayez Rémi Scoupe

Contribution au profil d'enseignement du programme

Cette UE contribue à donner des outils à l'étudiant.e afin de construire son identité en tant qu'individu capable de se positionner et d'agir dans le contexte scolaire, soucieux des valeurs éthiques et en partenariat avec d'autres acteurs. L'unité apportera des outils pour travailler en équipe et pour collaborer avec les différents partenaires.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

L'étudiant.e sera capable d'établir son profil communicationnel, de connaître et de pouvoir utiliser les étapes du processus identitaire ; de connaître et d'utiliser les codes et les normes communicationnels des groupes d'acteurs pour concrétiser son projet de formation ; de coopérer avec ses pairs dans le cadre de la formation ; de connaître et d'utiliser les codes et les normes spécifiques à son futur milieu professionnel.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE sera évaluée par les pairs via l'outil « Atelier » de Moodle. Cette évaluation se déroulera en trois phases :

1. Phase de dépôt du e-portfolio à une date précise annoncée en début de cours.
2. Phase de *peer review* réalisée lors de la dernière séance de cours.
3. Phase de clôture et de validation par les enseignants.

L'e-portfolio comptera pour 80% des points et la phase de *peer review* pour 20% des points. L'activité d'apprentissage donne lieu à une seconde session. L'unité d'enseignement est réussie si l'étudiant.e obtient la cote de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Méthodes pédagogiques :

L'UE Posture enseignante repose sur une démarche expérientielle retranscrite dans un e-portfolio. Elle alternera quatre types de d'activités:

- des temps de récits d'expériences et de ressentis • des temps d'observation et d'analyse
- des temps de conceptualisation

- des temps de transfert, voire d'expérimentation

Contenus :

- Chapitre 1. Ce qui fait que je suis ici
- Chapitre 2. L'étudiant.e que je suis
- Chapitre 3. Le ou la professionnel.le que je serai

Supports :

- Syllabus
- Lectures suggérées et/ou imposées
- Plateforme Moodle (12 fiches d'activités)

UE I.09 : MLF – cycle 1 bloc 1

Crédits	5/60
Heures de cours	60
Prérequis	aucun
Responsable de l'UE	Elodie Oger → elodie.oger@henallux.be
Lieu d'enseignement	Henallux

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE : PRATIQUE DE L'ÉCRIT	5	60	Q2	1	Elodie Oger Anne Silan Delphine Gasperi Magali Decamps

Contribution au profil d'enseignement du programme

Cette unité d'enseignement vise à rencontrer les exigences et les objectifs fixés par la réforme de la formation initiale des enseignants en termes de maîtrise de la langue française.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

L'étudiant.e devra montrer sa capacité à comprendre un texte écrit informatif ou de type scientifique afin d'être capable d'engager une attitude réflexive et liée à la recherche. L'étudiant.e est capable de reformuler et synthétiser les idées développées dans un texte informatif ou de produire un texte d'opinion en mobilisant diverses stratégies. L'étudiant.e sera capable de maîtriser le fonctionnement de la langue française.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste en un examen écrit donnant lieu à une seconde session.

L'examen est réussi lorsque les trois conditions cumulatives ci-dessous sont remplies :

1. Réussir la partie « Questionnaire de lecture » avec 60% de réponses correctes ;
2. Réussir la production écrite avec 50%, indépendamment du fonctionnement de la langue ;
3. Atteindre 97% de formes correctes pour le fonctionnement de la langue dans la production écrite.

Contenu, objectifs, sources et supports

À travers des ateliers de lecture et d'écriture, des analyses de productions, un outillage théorique et des exercices en autonomie, l'UE vise les objectifs suivants :

1. **Manifester sa compréhension** d'un texte écrit informatif, en mobilisant des stratégies parmi les suivantes :

- activer ses connaissances
- anticiper
- s'appuyer sur la silhouette du texte
- traiter l'information

- se poser des questions
- inférer
- repérer le dispositif énonciatif
- identifier et réparer la perte de compréhension
- dégager l'idée principale
- identifier la structure
- percevoir les relations logiques
- percevoir la progression de l'information
- traiter le lexique spécialisé
- comprendre les interactions entre le verbal et le non-verbal (illustrations, tableaux, graphiques...)

2. Reformuler l'idée principale d'un texte informatif

- réécrire sans altérer le sens du texte
- réécrire sans trace de subjectivité
- recourir à une formulation dense et concise

3. Produire un texte d'opinion, en mobilisant des stratégies parmi les suivantes :

- adapter le dispositif énonciatif par rapport au genre de texte
- formuler clairement un point de vue
- utiliser un plan de texte parmi ceux présentés pour adapter sa stratégie argumentative
- utiliser différents types d'arguments (logiques et affectifs) pour diversifier son argumentation - développer un argument
- relier les arguments (organisateurs et connecteurs logiques)
- utiliser les anaphores et les modalisateurs pour renforcer son propos
- segmenter correctement son texte

4. Fonctionnement de la langue

- orthographe grammaticale - orthographe lexicale
- syntaxe
- ponctuation

Master en enseignement section 3 : Formation artistique – Musique et éducation culturelle et artistique ECA

Détail des unités d'enseignement **Bloc 2**

UE II.01 : Pratique de l'éducation musicale – cycle 1 bloc 2

Crédits	16/60
Heures de cours	210h
Prérequis	U.E. I.01
Responsable de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
PÉDAGOGIE MUSICALE	8	90h	Q1+Q2	4	Hélène Stuyckens
CHANT D'ENSEMBLE	2	30h	Q1+Q2	2	Catherine Debu
ACCOMPAGNEMENT - PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES	2	30h	Q1+Q2	1	Adrien Larock
INITIATION AUX TECHNIQUES VOCALES	2	30h	Q1+Q2	1	Julie Prayez
HARMONIE PRATIQUE	2	30h	Q1+Q2	1	Hervé Noirot

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de "Pratique de l'éducation musicale" ont pour objectif de maîtriser les savoirs artistiques et pédagogiques liés à l'enseignement de la musique dans les établissements scolaires.

Les contenus seront abordés en continuité et en progression, de l'enfance à l'âge adulte.

Les contenus musicaux et les méthodologies cibleront les enfants de 5 à 8 ans dans l'UE I.01, les enfants de 8 à 12 ans dans l'UE II.01, les adolescents de 12 à 15 ans dans l'UE III.01.

Dans l'UE IV.01, les contenus et les méthodologies seront approfondis en tenant compte du projet professionnel et du sujet de TFE des étudiants.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE II.01 permettront d'évaluer :

- Les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les matières et les différents niveaux d'enseignement, conformément aux référentiels. Cela inclut l'épistémologie des disciplines concernées, ainsi que la capacité à établir des liens entre diverses disciplines, dans une optique de développement durable, solidaire, et de promotion d'une culture commune ;
- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage; la gestion de groupes d'apprenants; l'exercice de la pratique réflexive; les pratiques citoyennes, le travail collaboratif ;
- la maîtrise des savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
- la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste en une épreuve intégrée pédagogique et artistique. L'UE est validée si la cote de l'évaluation intégrée est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'étudiant.e sera amené.e à se constituer un recueil de chansons monodiques ou polyphoniques à destination des enfants de 8 à 12 ans qu'il sera capable de chanter, accompagner, diriger, exploiter, transmettre.

L'étudiant.e sera également capable de concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage autour de l'audition musicale active et l'exploitation d'une œuvre instrumentale.

Tous les documents relatifs aux cours seront disponibles sur la plateforme Moodle.

UE II.02 : Créativité et ECA (éducation culturelle et artistique) – cycle 1 bloc 2

Crédits	8/60 (4 IMEP + 4 Hénallux)
Heures de cours	108h
Prérequis	U.E. I.02
Responsables de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com Arianne Plangar → arianne.plangar@henallux.be
Lieu d'enseignement	IMEP Hénallux

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
RYTHMIQUE ET MOUVEMENT	2	30h	Q1+Q2	2	Catherine Debu
CRÉATIVITÉ	2	30h	Q1	2	Hélène Stuyckens Catherine Debu
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – ARTS PLASTIQUES	2	24h	Q1+Q2	1	Chantal Secrétin
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – CORPS / PAROLE	1	12h	Q1+Q2	1	Nathalie Grandjean
S'OUVRIR AUX ARTS ET À LA CULTURE – PATRIMOINE LITTÉRAIRE	1	12h	Q1+Q2	1	Laurence Brandt

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de "Créativité et ECA" ont pour objectif d'ouvrir les étudiant.e.s à la créativité musicale, corporelle et pédagogique. Ils-Elles seront amené.e.s à oser s'affirmer en tant que musicien.ne et pédagogue créatif et à prendre une part active dans une création musicale, en tant qu'instrumentiste, compositeur.trice et interprète. Ils-Elles s'ouvriront également à d'autres types d'arts à travers les cours d'arts plastiques, de corps/parole et de patrimoine littéraire.

Ils-Elles seront amené.e.s à découvrir différents médias, différentes techniques artistiques pour élargir leurs pratiques et tisser des liens entre les 3 domaines de l'ECA.

En vivant une pédagogie par projets, les étudiant.e.s vont développer l'esprit d'équipe, la persévérance, la confiance en eux-elles, le sens des responsabilités, l'audace, l'esprit d'initiative, la créativité, la curiosité et le partage culturels. Ils-Elles s'ouvriront aux autres étudiant.e.s avec lesquelles ils-elles seront amené.e.s à travailler mais aussi aux publics invités à l'aboutissement des projets, aux artistes, aux lieux, aux expositions, aux sorties qui leur seront proposés.

Ils-Elles seront amené.e.s à créer à partir de contraintes et à valoriser leurs compétences musicales personnelles (orchestrer, arranger, accompagner, chanter, interpréter).

Ils-Elles seront amené.e.s à vivre corporellement le rythme par l'utilisation de percussions, de percussions corporelles, de mouvements, de danses, de jeux rythmiques, etc.

Les compétences techniques, musicales, expressives attendues devront progressivement être maîtrisées tout au long du cursus afin d'affirmer la personnalité artistique de l'étudiant.e.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE II.02 permettront d'évaluer :

- les savoirs et les compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent, la construction de liens entre et à travers différentes disciplines notamment dans une perspective de développement durable et solidaire et de développement d'une culture commune;
- la maîtrise de la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession;
- la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, qui comprend des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations est de minimum 10/20.

L'évaluation consiste d'une part en des créations artistiques collectives menées à l'IMEP et d'autre part en épreuves disciplinaires liées aux différentes disciplines de l'unité d'enseignement.

Contenu, objectifs, sources et supports

Les activités d'apprentissage constituant l'UE II.02 ont pour objectif d'installer les bases d'une pratique musicale, rythmique, vocale et corporelle créative. Les activités seront chaque fois envisagées pour développer les compétences disciplinaires de l'étudiant, mais également dans la perspective d'un transfert dans les classes.

Étant dans une démarche d'apprentissage par projet, les contenus, les ouvertures culturelles, les supports pourront varier en fonction du projet mené.

Les consignes, calendriers et grilles d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

UE II.03 : Formation musicale – cycle 1 bloc 2

Crédits	14/60
Heures de cours	210h
Prérequis	I.03
Responsable de l'UE	Michel Lambert → michel.lambert@imep.be Thierry Bouillet → thierry.bouillet@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
FORMATION MUSICALE	9	90h	Q1+Q2	3	Thierry Bouillet Michel Lambert
ANALYSES ET ÉCRITURES	2	60h	Q1+Q2	1	Michel Lambert Harold Noben
ANALYSES ET ÉCRITURES – ÉCRITURES	3	60h	Q1+Q2	1	Michel Lambert Harold Noben

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » ont pour objectif de permettre à l'étudiant·e de produire de la musique par l'intermédiaire de sa voix, de son corps, d'un instrument, et par l'écriture en faisant preuve de maîtrise technique et musicale, de la connaissance du répertoire, de créativité et d'autonomie.

L'étudiant·e sera amené·e progressivement à comprendre et à manipuler les éléments constitutifs des systèmes musicaux utilisés : écouter, déchiffrer et retranscrire par un système de notation.

L'étudiant·e découvrira puis utilisera des outils permettant une lecture fluide et une analyse au service de l'interprétation.

L'étudiant·e pourra s'orienter dans la littérature et la documentation musicales, apprécier les différents supports en mettant en œuvre des démarches analytiques et faire des choix pertinents.

L'apprentissage et la maîtrise de techniques d'écritures sur base de l'observation du répertoire aura pour but de développer la créativité.

L'UE « Formation musicale » permettra à l'étudiant·e d'écrire des structures de plus en plus complexes et cohérentes dans un cadre pédagogique (étude pour débutant·es, arrangements pour un groupe d'élèves).

L'UE I.03 donnera les bases pour développer les compétences dans les domaines de l'écoute et de la lecture musicales et permettra à l'étudiant·e d'acquérir les notions de base de la théorie musicale. Cette UE visera aussi à définir des stratégies de travail et une méthodologie assurant le développement des compétences disciplinaires tout au long du cursus.

L'UE II.03 développera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques ainsi qu'à la lecture d'œuvres de plus en plus complexes. Cette UE introduira des méthodologies d'analyse et des techniques d'écritures essentiellement liées au système tonal.

L'UE III.03 perfectionnera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques ainsi qu'à la lecture d'œuvres complexes et de tous répertoires. Les méthodologies d'analyse et les techniques d'écritures seront approfondies à travers l'étude de répertoires de style, de genre, de tradition et d'époques diversifiés.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » permettront d'évaluer les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis pour les matières et niveaux auxquels la formation les prépare à enseigner dans les référentiels qui les concernent, l'épistémologie des disciplines ainsi concernées, la construction de liens entre et à travers différentes disciplines notamment dans une perspective de développement durable et solidaire et de développement d'une culture commune.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations orales et écrites est de minimum 10/20.

Pour l'U.E. II.03, l'évaluation des cours d'analyse-écritures et d'analyse-écritures, écritures est intégrée.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'activité d'apprentissage « Formation musicale » est divisée en quatre modules : Oreille, Rythme, Lecture et Théorie.

Le module Oreille permettra d'acquérir une oreille musicale sûre permettant de qualifier rapidement les paramètres du langage et de réagir à toute inadéquation entre la lecture et l'audition subtile ; intelligente (elle renvoie à des références mémorisées – ou établit des analogies – et conforte les connaissances théoriques) ; en phase avec la multiplicité des langages musicaux progressivement rencontrés, tout au long du cursus, dans les répertoires anciens (patrimoine) et dans les créations actuelles.

Les qualités à développer prioritairement pour atteindre cet objectif sont :

- une attitude d'éveil permanent à l'audition ;
- la capacité de représentation sonore intérieure à partir d'une quelconque sollicitation (lecture silencieuse d'une partition, évocation de la basse d'un thème connu, ...) ;
- la mémoire musicale exercée, accumulant les références sonores.

Le module Rythme assurera à l'étudiant·e une assise corporelle solide à l'aspect rythmique de ses réalisations et développera sa coordination motrice, via le ressenti et le décodage de notation, la sensibilisation aux rapports fréquents entre les paramètres rythmiques et les autres paramètres musicaux (mélodiques, harmoniques, formels, ...).

Le module Lecture développera la capacité d'associer une image sonore à la lecture d'une partition (image intégrant tant le contour mélodique et le rythme que les subtilités d'interprétation exigées par le texte) et donnera le goût de la lecture de partitions et la découverte de nouveaux répertoires.

L'objectif du module Théorie est de synthétiser les notions théoriques régulièrement activées dans les trois autres modules du cours de « Formation musicale ».

Les activités d'apprentissage d'analyse-écritures et d'analyse-écritures, écritures sont intégrées. Elles visent à donner des outils pratiques pour comprendre et écrire la musique sur la base de l'observation du répertoire à travers des points de vue différents :

- Contextualisation historique
- Problématique des styles
- Analyse formelle

- Analyse harmonique
- Analyse phraséologique
- Analyse motivique et paradigmatique
- Réinvestissement des notions observées dans à travers l'écriture

Tous les contenus et les ressources, ainsi que les consignes d'évaluation et les grilles et critères d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

UE II.04 : Didactique et pédagogie générale – cycle 1 bloc 2

Crédits	8/60
Heures de cours	87h
Prérequis	U.E. I.01 – U.E. I.04
Responsable de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
PSYCHOPÉDAGOGIE - DIDACTIQUE GÉNÉRALE	2	15h	Q1	1	Hélène Stuyckens
INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE DONT DIFFÉRENCIATION	6	72h	Q1+Q2	1	Bénédicte Williot Rémi Scoupe Marielle Vancamp

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Didactique et pédagogie générale » ont pour objectif d'outiller l'étudiant-e pour la conception d'activités d'enseignement de la musique.

Différents courants pédagogiques ainsi que des éléments de didactique générale et spécifique seront abordés tout au long du cursus : ingénierie pédagogique, différenciation, évaluation, orthopédagogie, technopédagogie, spécificité des différentes tranches d'âge.

Les grands pédagogues musicaux seront étudiés : Orff, Kodaly, Dalcroze, etc.

Les documents administratifs (référentiels et programmes, textes légaux, canevas, impératifs organisationnels, ...) seront présentés et manipulés.

Les contenus seront abordés en continuité et en progression.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE II.04 permettront d'évaluer :

- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage ; la gestion de groupes d'apprenant-es ; l'exercice de la pratique réflexive ; les pratiques citoyennes ;
- les fonctions et les formes de l'évaluation, la mise en œuvre de pédagogies variées et différenciées en ce compris le recours à différentes médiations d'apprentissage, la reconnaissance et la détection des difficultés des élèves, l'activation de différentes formes de soutien aux apprentissages et la mise en œuvre de processus de remédiation immédiate ;
- l'analyse de l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et l'action en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :
 - s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Fédération Wallonie Bruxelles ;
 - faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection ;

- la maîtrise de sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel ;
- la conception et la mise en œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques impliquant la mise en œuvre d'aménagements raisonnables et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations est de minimum 10/20.

L'évaluation consiste en deux évaluations distinctes à l'Hénallux et à l'Imep.

Les consignes, calendriers et grilles d'évaluation seront disponibles sur Moodle.

Contenu, objectifs, sources et supports

- Référentiels et programmes en ECA
- Les étapes de la conception des scénarios pédagogiques en accord avec les prescrits légaux et le Pacte : l'identification des compétences, la formulation des intentions pédagogiques, l'analyse-matière dont l'utilisation de référents, les prérequis et les étapes de la phase d'apprentissage. L'importance de l'alignement pédagogique.
- Première approche des besoins spécifiques nécessitant de réguler et différencier son action pédagogique via les obstacles matière, les stratégies et difficultés des apprenants, les indices et aides à fournir.
- Les différents temps de l'apprentissage : mobilisation, apprentissage, évaluation/régulation, entraînement, transfert.
- Les méthodes d'apprentissage pour un enfant acteur de ses apprentissages : situation-problème mobilisatrice ou tâche, annonce des objectifs, appel aux représentations, recherche / tâtonnement / essais et erreurs, confrontation, apprentissage par les pairs, induction, déduction, synthèse et trace écrite (structuration / conceptualisation / modélisation), entraînement (dont taxonomie), automatisation.
- Le statut de l'erreur.
- La pédagogie par projets, la ludopédagogie, une première approche de l'évaluation (diagnostique, formative et sommative, des grilles critériées...).
- Les facilitateurs d'apprentissage : la motivation, donner du sens, le cadre sécurisé et sécurisant, les stratégies métacognitives dans le cadre de l'apprendre à apprendre.
- Les micro-gestes de l'enseignant : la formulation des consignes, la gestion du temps, de l'espace, du matériel...
- Ancrage de la conception des activités dans quelques grands concepts pédagogiques, par exemple :
 - L'enfant acteur
 - Le tâtonnement expérimental
 - La notion de conflit socio-cognitif
 - La zone proximale de développement
 - L'approche par compétences
 - L'enseignement explicite

La notion de différenciation est initiée au travers de ces différents concepts.

Tous les contenus, documents et supports relatifs aux cours seront disponibles sur les plateformes moodle de l'Imep et de l'Hénallux.

UE II.05 : Stages – cycle 1 bloc 2

Crédits	8/60
Heures de cours	45h
Prérequis	I.05-I.01
Responsable de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
STAGES	8	45h	Q1+Q2	3	Hélène Stuyckens

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement « Stages » ont pour objectif d'amener les étudiant·es à enseigner la musique et à sensibiliser des publics scolaires à l'art et à la culture.

Les étudiant·es seront amené·es à observer, puis à concevoir et mettre en oeuvre des activités pédagogiques, pour des enfants de 8 à 12 ans (P3-P6 en écoles du jour).

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE II.05 permettront d'évaluer les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage et la gestion de groupes d'apprenant·es, l'observation et l'analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différents stages est de minimum 10/20.

L'évaluation consiste en la rédaction de rapports de stage d'observation et en la mise en œuvre, en école de jour, d'activités musicales destinées aux enfants de 8 à 12 ans.

Contenu, objectifs, sources et supports

Les stages seront répartis entre l'enseignement primaire (P3-P6) et l'enseignement secondaire (S1-S2). L'étudiant observera son maître de stage avant de s'essayer à quelques heures actives.

Les sujets des stages seront choisis par le maître de stage et/ou proposés par l'étudiant en fonction de la pertinence par rapport à la matière vue au cours de pédagogie.

Les consignes de stage, le calendrier et les différents documents utiles seront disponibles sur moodle.

UE II.06 : Culture musicale – cycle 1 bloc 2

Crédits	6/60 (IMEP)
Heures de cours	75h
Prérequis	U.E. I.06
Responsable de l'UE	Catherine Miller → catherine.miller@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
HISTOIRE DE LA MUSIQUE	4	60h	Q1+Q2	1	Catherine Miller
ORGANOLOGIE	2	15h	Q1	1	Thierry Bouillet

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les cours de culture musicale constituent le socle culturel sur lequel peut s'appuyer la personnalité artistique de l'étudiant·e-musicien·ne, dans un esprit de découverte et d'ouverture à la diversité musicale. Ils ont pour objectif d'éveiller la curiosité culturelle de l'étudiant·e et de le·la pousser à la recherche documentaire afin d'alimenter sa propre pratique artistique.

L'UE I.06 présente les notions de base de l'histoire de la musique, des arts et de la littérature, à travers l'étude d'une ligne du temps culturelle qui invite à la découverte culturelle (musées, expositions, conférences, auditions commentées, etc.).

L'UE II.06 complète cette ligne du temps musicale par l'exploration des genres et des formes qui ont jalonné les grandes périodes de l'histoire de la musique. Elle vise en outre à développer l'autonomie de l'étudiant·e et sa capacité à s'orienter dans la documentation musicologique et organologique, par la recherche autour d'un sujet personnel ciblé.

L'UE III.06 approfondit la connaissance des chefs-d'œuvre du passé en insistant sur l'écoute et la reconnaissance auditive des époques et des styles.

L'UE IV.06 enrichit encore le bagage culturel indispensable du·de la musicien·ne en explorant de nouveaux concepts clés de l'histoire de la musique.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE I.06 permettront d'évaluer :

- la maîtrise (compréhension et utilisation) des contenus disciplinaires ;
- la maîtrise de la langue française orale ;
- la mise en perspective d'expressions artistiques variées et complémentaires ;
- le choix et l'utilisation de supports artistiques ;
- la lecture critique d'articles et d'ouvrages spécifiques dans le cadre de recherches documentaires.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation prendra la forme d'un examen oral transversal organisé durant la session d'examens. L'UE est validée si la moyenne globale des activités d'apprentissage est de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Tous les contenus, objectifs, les sources et l'ensemble des documents et supports seront disponibles dans les espaces de cours sur Moodle.

Master en enseignement section 3 : Formation artistique – Musique et éducation culturelle et artistique ECA

Détail des unités d'enseignement **Bloc 3**

UE III.01 : Pratique de l'éducation musicale – cycle 1 bloc 3

Crédits	15/60
Heures de cours	210h
Prérequis	U.E. II.01
Responsable de l'UE	Marielle Vancamp marielle.vancamp@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
PÉDAGOGIE MUSICALE	7	90h	Q1+Q2	4	Marielle Vancamp
CHANT D'ENSEMBLE	2	30h	Q1+Q2	2	Catherine Debu
ACCOMPAGNEMENT PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES	2	30h	Q1+Q2	1	Adrien Larock
INITIATION AUX TECHNIQUES VOCALES	2	30h	Q1+Q2	1	Julie Prayez
HARMONIE PRATIQUE	2	30h	Q1+Q2	1	Hervé Noirot

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de "Pratique de l'éducation musicale" ont pour objectif de maîtriser les savoirs artistiques et pédagogiques liés à l'enseignement de la musique dans les établissements scolaires et en ESAHR pour les cours de formation musicale et de chant d'ensemble.

Les contenus seront abordés en continuité et en progression, de l'enfance à l'âge adulte.

Les contenus musicaux et les méthodologies cibleront les enfants de 5 à 7 ans dans l'UE I.01, les enfants de 7 à 11 ans dans l'UE II.01, les adolescents de 12 à 15 ans dans l'UE III.01.

Dans l'UE IV.01, les contenus et les méthodologies seront approfondis en tenant compte du projet professionnel et du sujet de TFE des étudiants.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE III.01 permettront d'évaluer :

- Les savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les matières et les différents niveaux d'enseignement, conformément aux référentiels. Cela inclut l'épistémologie des disciplines concernées, ainsi que la capacité à établir des liens entre diverses disciplines, dans une optique de développement durable, solidaire, et de promotion d'une culture commune ;
- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage; la gestion de groupes d'apprenants; l'exercice de la pratique réflexive; les pratiques citoyennes, le travail collaboratif ;
- la maîtrise des savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
- la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste en une épreuve intégrée pédagogique et artistique. L'UE est validée si la cote de l'évaluation intégrée est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'étudiant.e sera amené.e à se constituer un recueil de chansons monodiques ou polyphoniques à destination des adolescents de 12 à 15 ans qu'il sera capable de chanter, accompagner, diriger, exploiter, transmettre.

L'étudiant.e sera également amené.e à planifier, concevoir, mettre en oeuvre et évaluer des séquences d'apprentissages adaptées aux trois premières années du secondaire, autour de l'audition musicale active et l'exploitation d'une œuvre instrumentale. Il s'agira de travailler dans la lignée de ce qui aura été mis en place les deux années précédentes, et de continuer notamment à activer l'apprentissage d'un chant, les échauffements préalables à celui-ci, ses interprétations possibles, les exploitations vocales, corporelles ou instrumentales, rythmiques ou harmoniques qui peuvent en être tirées, ainsi que sa direction.

En plus de réactiver les savoirs et savoir-faire vus lors des deux années précédents, les thématiques suivantes seront plus particulièrement abordées au cours de cette troisième année, en lien avec les prescrits du référentiel ECA (les codes entre parenthèses font référence au Référentiel ECA pour le secondaire)

- Le binaire et le ternaire (en lien avec S2, SF2, C4)
- La polyphonie à deux voix (en lien avec S2, SF1, SF2, SF4, C2, C4)
- La musique et le cinéma (en lien avec S2, S3, SF2, SF3, C1, C2)
- La musique et les technologies numériques (en lien avec S2, SF2, SF4)
- La musique et les arts plastiques (en lien avec SF3, C1)
- Les pratiques musicales inspirantes d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui (en lien avec S2, S3, SF2, SF4, C1, C2)

Tous les documents relatifs aux cours seront disponibles sur la plateforme Moodle.

UE III.02 : Créativité et ECA (éducation culturelle et artistique) – cycle 1 bloc 3

Crédits	4/60
Heures de cours	60h
Prérequis	U.E. II.02
Responsables de l'UE	Catherine Debu → catherine.debu@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
RYTHMIQUE ET MOUVEMENT	2	30h	Q1+Q2	2	Ariane Crespin
CRÉATIVITÉ MUSICALE	2	30h	Q1 ou Q2	2	Hélène Stuyckens Catherine Debu

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de « Créativité et ECA » visent à ouvrir les étudiant·e·s à la créativité musicale, corporelle et pédagogique. Elles les encouragent à s'affirmer comme musiciens et pédagogues créatifs et à prendre une part active dans une création collective en tant qu'interprètes, instrumentistes et compositeurs·trices.

- En expérimentant une pédagogie par projets, les étudiant·e·s développent l'esprit d'équipe, la persévérance, la confiance en soi, le sens des responsabilités, l'audace, l'initiative, la curiosité et le partage culturel. Ils·elles s'ouvrent à la collaboration avec leurs pairs, mais aussi aux publics rencontrés lors des restitutions, aux artistes, aux lieux et aux activités culturelles qui leur sont proposés.
- Ils·elles apprennent à créer à partir de contraintes et à valoriser leurs compétences musicales personnelles (orchestration, arrangement, accompagnement, chant, interprétation), tout en expérimentant le rythme sous des formes corporelles et expressives (percussions, percussions corporelles, mouvement, danse, jeux rythmiques). Les compétences techniques, musicales et expressives sont progressivement travaillées et intégrées, afin de permettre à chacun·e d'affirmer sa personnalité artistique.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage de l'UE III.02 permettront d'évaluer la capacité de l'étudiant·e à :

- mobiliser ses savoirs et compétences disciplinaires dans les domaines artistiques et pédagogiques concernés, et établir des liens entre eux dans une perspective d'ouverture culturelle et de construction d'une culture commune ;
- communiquer avec rigueur et créativité, en maîtrisant la langue française écrite et orale de manière adaptée aux contextes artistiques, pédagogiques et collaboratifs ;
- concevoir et mettre en œuvre des démarches d'enseignement et d'apprentissage variées, capables de renforcer la motivation et la confiance en soi des élèves, tout en développant leur créativité, leur esprit d'initiative et leur coopération.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation combine :

- une création artistique collective menée à l'IMEP ;
- une épreuve disciplinaire rythmique et corporelle.

L'UE est validée si la cote globale obtenue est au minimum de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Les activités de l'UE III.02 visent à approfondir la pratique rythmique, corporelle et vocale dans une perspective artistique et pédagogique. Elles s'inscrivent dans une démarche d'apprentissage par projet, où les contenus, les ouvertures culturelles et les supports varient en fonction du projet collectif mené.

Les contenus abordés incluent notamment :

- la pratique des percussions corporelles ;
- l'approche et la pratique de rythmiques du monde, avec une attention particulière à l'expérience corporelle des différences binaires/ternaires, en lien avec les prescrits du référentiel ECA ;
- la découverte de danses traditionnelles, locales et internationales, illustrant les caractères binaires et ternaires ;
- le travail de l'expression corporelle des « mouvements invisibles » de la musique (phrasé, intensité, contour mélodique, rythme, pulsation, forme).

Des prolongements culturels et créatifs viennent enrichir cette pratique :

- ouverture aux langues et à l'ethnomusicologie ;
- exploration de chants du monde et de chants polyphoniques dans des langues d'origines variées, associés à la danse ;
- expérimentation de démarches créatives : consignes inventives, harmonisation et orchestration de chansons, processus de mise en scène.

Les consignes, calendriers et grilles d'évaluation sont disponibles sur Moodle.

UE III.03 : Formation musicale – cycle 1 bloc 3

Crédits	14/60
Heures de cours	210h
Prérequis	II.03
Responsables de l'UE	Michel Lambert → michel.lambert@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
FORMATION MUSICALE	9	90h	Q1+Q2	3	Thierry Bouillet Michel Lambert
ANALYSES ET ÉCRITURES	2	60h	Q1+Q2	1	Jean-Michel Gillard
ANALYSES ET ÉCRITURES – ÉCRITURES	3	60h	Q1+Q2	1	Philippe Preudhomme

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Formation musicale » ont pour objectif de permettre à l'étudiant-e de produire de la musique par la voix, le corps, un instrument et l'écriture, en faisant preuve de maîtrise technique et musicale, de connaissance du répertoire, de créativité et d'autonomie.

L'étudiant-e sera progressivement amené-e à comprendre et à manipuler les éléments constitutifs des systèmes musicaux utilisés : écouter, déchiffrer et retranscrire au moyen d'un système de notation.

Il-elle découvrira puis utilisera des outils permettant une lecture fluide et une analyse au service de l'interprétation.

Il-elle apprendra à s'orienter dans la littérature et la documentation musicales, à apprécier différents supports en mettant en œuvre des démarches analytiques et en opérant des choix pertinents.

L'apprentissage et la maîtrise de techniques d'écriture, à partir de l'observation du répertoire, auront pour objectif de développer la créativité.

L'UE « Formation musicale » permettra à l'étudiant-e d'écrire des structures de plus en plus complexes et cohérentes dans un cadre pédagogique (études pour débutants, arrangements pour un groupe d'élèves).

- UE I.03 donnera les bases pour développer les compétences en écoute et en lecture musicales, et permettra d'acquérir les notions fondamentales de théorie musicale. Elle visera également à définir des stratégies de travail et une méthodologie favorisant le développement des compétences disciplinaires tout au long du cursus.
- UE II.03 développera les compétences liées à l'audition musicale, à la maîtrise corporelle dans les productions rythmiques, ainsi qu'à la lecture d'œuvres de plus en plus complexes. Elle introduira des méthodologies d'analyse et des techniques d'écriture essentiellement liées au système tonal.
- UE III.03 perfectionnera les compétences en audition musicale, en maîtrise corporelle des productions rythmiques, ainsi qu'en lecture d'œuvres complexes et de tous répertoires. Les

méthodologies d'analyse et les techniques d'écriture y seront approfondies à travers l'étude de styles, genres, traditions et époques diversifiés.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage de l'UE « Formation musicale » permettront d'évaluer la capacité de l'étudiant-e à :

- mobiliser ses savoirs et compétences disciplinaires en lien avec les attendus définis dans les référentiels pour les matières et niveaux auxquels la formation prépare à enseigner ;
- comprendre les fondements et les enjeux de la discipline (épistémologie) ;
- établir des liens entre les différentes disciplines artistiques et culturelles, dans une perspective de construction d'une culture commune et de développement responsable et solidaire.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la cote moyenne des différentes évaluations, orales et écrites, est au minimum de 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

L'activité d'apprentissage « Formation musicale » est organisée en quatre modules complémentaires: Oreille, Rythme, Lecture et Théorie.

- **Oreille** : développer une écoute musicale fine et intelligente, capable de qualifier rapidement les paramètres du langage, de mémoriser des références sonores, d'établir des analogies, et de conforter les connaissances théoriques. Les qualités attendues sont :
 - o une attitude d'éveil permanent à l'audition ;
 - o la capacité de représentation sonore intérieure (lecture silencieuse, évocation de basses, etc.) ;
 - o une mémoire musicale exercée et riche en références.
- **Rythme** : assurer une assise corporelle solide, développer la coordination motrice, décoder et ressentir les notations, et comprendre les interactions entre rythme, mélodie, harmonie et forme.
- **Lecture** : associer image sonore et partition, intégrer mélodie, rythme et subtilités d'interprétation, et cultiver le goût pour la lecture de partitions et la découverte de répertoires.
- **Théorie** : synthétiser les notions théoriques activées dans les autres modules, en donnant cohérence et structure aux apprentissages.

Des activités complémentaires d'**analyse et écriture** visent à fournir des outils pratiques pour comprendre et écrire la musique sur la base de l'observation du répertoire. Elles abordent :

- la contextualisation historique,
- la problématique des styles,
- l'analyse formelle, harmonique, phraséologique, motivique et paradigmatique,
- la capacité de synthèse à l'issue d'une analyse,
- le réinvestissement des notions observées à travers l'écriture.

Tous les contenus, ressources, consignes et critères d'évaluation sont disponibles via l'intranet de l'IMEP (Moodle).

UE III.04 : Didactique et pédagogie générale – cycle 1 bloc 3

Crédits	5/60
Heures de cours	51h
Prérequis	U.E. II.04
Responsable de l'UE	Hélène Stuyckens → helene.stuyckens@gmail.com
Lieu d'enseignement	IMEP et Henallux

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
PSYCHOPÉDAGOGIE - DIDACTIQUE GÉNÉRALE	2	15h	Q1	1	Hélène Stuyckens
QUESTIONS APPROFONDIES D'ORTHOPÉDAGOGIE ET TECHNOLOGIE	3	36h	Q1	1	Mireille Klinkers

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement de Didactique et pédagogie générale ont pour objectif de donner à l'étudiant-e les outils nécessaires à la conception et à la mise en œuvre d'activités d'enseignement de la musique.

Elles associent deux approches complémentaires :

- à l'IMEP, le cours de Psychopédagogie – Didactique générale, organisé avec deux thématiques s'alternant une année sur deux: gestion de classe et cadre législatif (année A), différencier dans le cours d'éducation musicale, musique et neurosciences, enseignement spécialisé (année B).
- à la Hénallux, le cours Questions approfondies d'orthopédagogie et de technopédagogie, axé sur la différenciation, l'inclusion et l'usage réfléchi du numérique dans les apprentissages.

Ces deux volets visent à renforcer les compétences professionnelles, réflexives et relationnelles nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant en ECA.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Partie IMEP – Psychopédagogie et didactique générale

L'élève sera capable:

- de situer le rôle de l'éducation musicale dans la problématique de la formation scolaire en s'appuyant sur des connaissances en matière de psychologie de l'apprentissage et du développement, de pédagogie générale et de méthodologie générale et spécifique (AAT 4,5 7)
- d'auto-évaluer sa pratique et de la réguler (AAT 4,5, 6)
- de maintenir l'élève en harmonie avec le milieu scolaire et la vie sociale en le confrontant à une pratique pédagogique du bien-être et lui permettant de valoriser ses dispositions particulières (AAT 7,8)
- de maîtriser la langue française orale et écrite comme outil de communication efficace

Partie Hénallux – Questions approfondies d'orthopédagogie et de technopédagogie

Les activités d'apprentissage menées à la Hénallux permettront d'évaluer :

- la compréhension des besoins spécifiques des élèves et la capacité à mettre en œuvre des pratiques différenciées ;
- l'utilisation pertinente d'outils technopédagogiques au service des apprentissages ;
- la maîtrise des fondements de l'orthopédagogie, de la remédiation et de l'inclusion ;
- la réflexion critique sur le système éducatif, son organisation et les politiques d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'évaluation consiste en deux évaluations distinctes à l'Henallux et à l'Imep.

L'UE est validée si la moyenne des différentes évaluations est de minimum 10/20.

Contenu, objectifs, sources et supports

Partie IMEP – Psychopédagogie et didactique générale

Année A :

- Cadre législatif:

Historique et organisation de l'enseignement en FW-B, métier d'enseignant: rôle et devoirs, les référentiels, ECA/PECA

- Gestion de classe:

1. Relations positives
 - Lien de confiance
 - Félicitations et renforcement positifs
 - Effet pygmalion et préjugés
 - Eviter les humiliations
 - Communication non violente
2. Habiletés d'encadrement
 - Les 6 sources du pouvoir
 - Communication verbale et non-verbale, préserver sa voix
 - Savoir différer, rebondir
 - Stratégies participatives, donner la parole
 - Structure et rythme du cours
 - Structure de l'année
 - Consignes claires
3. Attentes claires
 - Procédures, rituels, habitudes au sein de la classe
 - Les règles de l'école et de la classe (les rôles, rédiger une charte)
4. Conséquences
 - Conséquence, réparation, rétablissement
 - Réorienter l'attention des élèves
 - Echelle des conséquences

Année B :

- Enseignement spécialisé:

Types et formes, référentiels, rencontres avec des professionnels du terrain.

- Troubles des apprentissages:

TDA/H, Troubles dys,... comment la musique peut aider ces enfants en difficulté?

Partie Hénallux – Questions approfondies d'orthopédagogie et de technopédagogie

Objectifs

- Approfondir la compréhension des troubles d'apprentissage et des besoins spécifiques
- Développer des pratiques de différenciation et d'inclusion
- Découvrir et utiliser de manière critique les outils techno pédagogiques
- Comprendre les enjeux structurels et politiques du système éducatif

Contenu

- Organisation de l'enseignement en FWB : structure du système ordinaire et spécialisé
- Vers une école plus efficace et plus équitable : Décret Mission, pilotage, Pacte pour un enseignement d'excellence, Code de l'enseignement
- Métier d'enseignant : place, responsabilités, contraintes, documents, neutralité, évaluation, inspection
- Analyse de situations complexes d'apprentissage : obstacles et leviers pédagogiques
- Études de cas en orthopédagogie : aménagements raisonnables, co-intervention, suivi individualisé
- Outils numériques et techno pédagogiques au service de l'autonomie et de la créativité des élèves
- Réflexion critique sur les apports et limites du numérique dans l'enseignement artistique

UE III.05 : Stages – cycle 1 bloc 3

Crédits	13/60
Heures de cours	30h
Prérequis	II.05
Responsable de l'UE	Marielle Vancamp marielle.vancamp@imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignant
STAGES	13	30h	Q1+Q2	3	Marielle Vancamp

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les unités d'enseignement « Stages » ont pour objectif d'amener les étudiant·es à enseigner la musique et à sensibiliser des publics scolaires à l'art et à la culture. Dans l'UE III.5 il s'agira de se confronter au degré inférieur du secondaire, à savoir les adolescents de 12 à 15 ans. Les lieux de stage seront choisis en fonction du projet professionnel individuel de l'étudiant.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE III.05 permettront d'évaluer les savoirs, savoir-faire et compétences pédagogiques et didactiques ; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage et la gestion de groupes d'apprenant·es, l'observation et l'analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité. Une attention particulière sera portée à la maîtrise approfondie de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral, en contexte professionnel, ainsi qu'à la communication verbale et non verbale en situation de classe et dans d'autres cadres professionnels.

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne des différents stages est de minimum 10/20.

L'évaluation repose, d'une part, sur la conception et la mise en œuvre d'activités musicales destinées aux adolescents de 12 à 15 ans, en école de jour, et d'autre part, sur la rédaction de rapports de stage d'observation et de stages actifs, incluant une analyse réflexive des activités mises en œuvre durant les stages.

Contenu, objectifs, sources et supports

Les stages se dérouleront dans l'enseignement secondaire ordinaire et/ou spécialisé (S1-S2). L'étudiant observera son maître de stage avant de s'essayer à quelques heures actives.

Les sujets des stages seront choisis par le maître de stage et/ou proposés par l'étudiant en fonction de la pertinence par rapport à la matière vue au cours de pédagogie.

Les consignes de stage, le calendrier et les différents documents utiles seront disponibles sur moodle.

UE III.06 : Culture musicale – cycle 1 bloc 3

Crédits	6/60 (IMEP)
Heures de cours	120h
Prérequis	U.E. II.06
Responsable de l'UE	Catherine Miller catherine.miller@prof.imep.be
Lieu d'enseignement	IMEP

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volum e horaire	Période de l'année	Pondératio n au sein du programme	Enseignants
HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	2	60h	Q1+Q2	1	Catherine Miller
HISTOIRE COMPARÉE DES ARTS	2	30h	Q2	1	Emmanuel Grégoire
ETHNOMUSICOLOGIE	2	30h	Q1	1	Marc Maréchal

Contribution au profil d'enseignement du programme

Les cours de culture musicale constituent le socle culturel sur lequel peut s'appuyer la personnalité artistique de l'étudiant·e-musicien·ne. Dans un esprit de découverte et d'ouverture à la diversité artistique, ils ont pour objectif d'éveiller la curiosité de l'étudiant·e et de le·la pousser à la recherche documentaire afin d'alimenter non seulement son bagage culturel, mais également sa pratique artistique.

L'UE I.06 présente les notions de base de l'histoire de la musique, des arts et de la littérature, à travers l'étude d'une ligne du temps culturelle, qui invite à la découverte multiculturelle (musées, expositions, conférences, auditions commentées, etc.).

L'UE II.06 complète cette ligne du temps musicale par l'exploration des genres et des formes qui ont jalonné les grandes périodes de l'histoire de la musique. Elle vise en outre à développer l'autonomie de l'étudiant·e et sa capacité à s'orienter dans la documentation musicologique, par la recherche autour d'un sujet personnel ciblé.

L'UE III.06 approfondit la connaissance des chefs-d'œuvre du passé en insistant sur l'écoute et la reconnaissance auditive des époques et des styles. Elle comporte aussi un cours d'introduction à l'ethnomusicologie, qui vise à ouvrir l'étudiant·e à la diversité des musiques de l'humanité.

L'UE IV.06 enrichit encore le bagage culturel indispensable du·de la musicien·ne en explorant de nouveaux concepts-clés de l'histoire de la musique.

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Maîtrise des notions principales de l'histoire de la musique (périodes stylistiques, compositeurs et œuvres majeures, évolution des genres et des formes).

Capacité à entendre et reconnaître les œuvres du passé (genres, formes, époques, styles).

Capacité à s'exprimer oralement et par écrit, avec une maîtrise approfondie de la langue française.

Maîtrise de la littératie médiatique dans le contexte de la recherche documentaire en histoire de la musique.

Acquisition d'un niveau d'écoute subtil, en phase avec la richesse des langages musicaux étrangers à notre culture

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée si la moyenne globale des activités d'apprentissage est de 10/20.

UE III.07 : Travail de fin d'études (TFE) – cycle 1 bloc 3

Crédits	3/60 (UNamur)
Heures de cours	30h
Prérequis	Aucun
Responsable de l'UE	Charlotte Dejaegher charlotte.dejaegher@unamur.be
Lieu d'enseignement	UNamur

Activités d'apprentissage de l'UE

	Crédits	Volume horaire	Période de l'année	Pondération au sein du programme	Enseignants
MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION	3	30h	Q2	1	Charlotte Dejaegher Cédric Vanhoolandt Coralie Sampaoli

Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

- Connaître les différentes options épistémologiques traversant la recherche en éducation et leur opérationnalisation en paradigme de recherche
- Connaître les lieux de commande, de production et de publication de la recherche en éducation
- Construire une problématique et développer un appareil méthodologique au service d'une question de recherche en éducation

Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

	Février - Juin	Deuxième session
Travaux	pondération : 100%	pondération : 100%

* Pondération en % par rapport au total

Travail écrit présentant un design de recherche sur une problématique liée à l'enseignement, l'apprentissage ou l'éducation, construite par l'étudiant·e.

L'évaluation tiendra compte de l'implication particulière de l'étudiant·e au long du processus d'apprentissage.

Contenu, objectifs, sources et supports

Méthodes pédagogiques

Présentation de contenus théoriques et ancrage dans le contexte de recherche en éducation
Temps encadrés de réinvestissement des contenus au sein d'un travail d'élaboration de design de recherche.

Contenus

1. Paysage de la recherche en éducation

Epistémologie de la recherche ; grands courants de recherche (objets, problématiques, méthodologies) soulevés dans le champ de l'enseignement et de la formation ;

2. Relations entre la recherche et l'enseignement/la formation des enseignants

Stratégies et outils de médiation de savoirs entre chercheurs, formateurs et enseignants

3. Méthodes de la recherche

Construction d'une problématique de recherche ; élaboration d'un cadre théorique et d'un design méthodologique de recueil et d'analyse de données

Supports indispensables

Les supports de cours seront mis à disposition des étudiants sur la plateforme Moodle.

Des ressources complémentaires seront mises à disposition sur le Moodle.